

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 22 mars 2017 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Roger B. Plamondon
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Isabelle Mainguy	M. Serge Tremblay
Mme Johanne Minville	M. Yves Walsh
Mme Lina Moisan	

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire
Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le primaire.
Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDAA

ABSENCE

Aucune

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Marlène Bédard, directrice des services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC62/16-17**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 22 mars 2017 en ajoutant les points suivants :

- 11.1 Avis juridique ;
- 11.2 Formation des commissaires.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 22 mars 2017

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 25 janvier 2017
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2017
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 15 février 2017
- 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2017
- 3.5 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

- 6.1 Gala *OSEentreprendre* ^D
- 6.2

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1 Calendrier scolaire 2017-2018 ^D
- 7.2 Procédure 364 - abrogation
- 7.3 Procédure 365 - abrogation
- 7.4 Règlement 301 – abrogation

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1
- 8.2
- 8.3

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 9.1 Plan annuel d'investissement 2017-2018
- 9.2 Maintien des bâtiments 2016-2017
 - 9.2.1 Remplacement des fenêtres –École Marie-du-Saint-Sacrement
 - 9.2.2 Remplacement de la chaudière électrique – École des Sentiers
 - 9.2.3 Remplacement de la toiture – École Courval

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020 (Projet)
- 10.2 Projet de découpage des circonscriptions électorales
- 10.3 Nomination des délégués à l'assemblée de la FSCQ 2017

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 11.1
- 11.2

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC63/16-17

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 25 JANVIER 2017

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 25 janvier 2017 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC64/16-17

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2017

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2017 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC65/16-17

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 FÉVRIER 2017

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire ajournée du 8 février au 15 février 2017 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC66/16-17

3.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2017

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2017 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC67/16-17

7.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018

Considérant que le calendrier scolaire 2017-2018 de la formation générale des jeunes a été élaboré par un comité mixte, soit la partie patronale et la partie syndicale;

Considérant que la partie syndicale a été consultée sur ce projet de calendrier scolaire 2017-2018 de la formation générale des jeunes;

Considérant que les directions d'établissement ont été consultées sur ce projet de calendrier 2017-2018 de la formation générale des jeunes lors de la rencontre du comité consultatif de gestion le 15 février 2017;

Considérant que le comité de parents a été consulté le 13 février 2017,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

d'adopter le projet de calendrier scolaire 2017-2018 de la formation générale des jeunes, tel que déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC67/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC68/16-17

7.2 PROCÉDURE 364 - ABROGATION

Considérant que le contenu de la procédure 364 réfère aux critères de promotion des élèves en formation générale au secondaire ;

Considérant que les critères de promotion sont déjà prévus à l'intérieur des encadrements déjà existants ;

Considérant que la procédure 364 est devenue caduque,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

d'abroger la procédure 364 du manuel de gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC69/16-17

7.3 PROCÉDURE 365 - ABROGATION

Considérant que le contenu de la procédure 365 réfère à la formation des groupes d'élèves au secondaire ;

Considérant que la formation de groupes est établie selon les critères prévus à l'entente nationale des enseignants;

Considérant que la procédure 365 est devenue caduque à la suite de l'entente nationale,

Madame la commissaire Nadia Paradis propose :

d'abroger la procédure 365 du manuel de gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC70/16-17

7.4 RÈGLEMENT 301 - ABROGATION

Considérant que le contenu du règlement 301 réfère au régime pédagogique du secondaire à la Commission scolaire ;

Considérant que le contenu du document est déjà établi au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire du ministère ;

Considérant que le règlement 301 est devenu caduque,

Monsieur le commissaire Benoit Bisson propose :

d'abroger le règlement 301 du manuel de gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC71/16-17

9.1 PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2018

Considérant que le plan annuel d'investissement 2017-2018 a été élaboré à la suite de la consultation des directions d'établissement par le Service des ressources matérielles;

Considérant que le plan annuel d'investissement 2017-2018 a été élaboré avec les mêmes règles que celles du cadre budgétaire 2016-2017, soient la contribution d'une école à la hauteur de 10 % de son enveloppe d'investissement de base lorsqu'un projet est mis de l'avant ou de 15 % si plusieurs projets sont mis de l'avant, et aucune contribution additionnelle lorsque la participation prévue de l'école au projet est égale ou supérieure;

Considérant que le plan annuel d'investissement 2017-2018 a été validé par le *conseil de direction*,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'adopter le plan annuel d'investissement 2017-2018, tel que déposé, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC71/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC72/16-17

9.2.1 REMPLACEMENT DES FENÊTRES – ÉCOLE MARIE-DU-SAINT-SACREMENT

Considérant que la commission scolaire s'est vue réserver une somme de : 1 455 994 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments », 162 705 \$ dans le

cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit d'entretien », 104 812 \$ dans le cadre de la mesure 50625 « Maintien des bâtiments » (ajout), 2 736 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit d'entretien » (ajout) pour l'année 2016-2017 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Remplacement des fenêtres sur la façade sud-ouest de l'école Marie-du-Saint-Sacrement de Saint-Léonard (phase 2) ;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné ;

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Construction Polyvalent Inc. au montant de 138 000,00 \$ (avant taxes)

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier ou le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution ainsi que les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC73/16-17

9.2.2 REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE ÉLECTRIQUE – ÉCOLE DES SENTIERS

Considérant que la commission scolaire s'est vue réserver une somme de 1 455 994 \$ dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2016-2017 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Remplacement de la chaudière électrique au bâtiment des Sentiers, école de la Riveraine / des Sentiers de Portneuf;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné ;

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Gabriel Miller Inc. au montant de 50 820,00 \$ (avant taxes)

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier ou le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution ainsi que les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC74/16-17

9.2.3 REMPLACEMENT DE LA TOITURE – ÉCOLE COURVAL

Considérant que la commission scolaire s'est vue réserver une somme de 1 455 994 \$ dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour l'année 2016-2017 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Remplacement de la toiture au bâtiment Courval, école des Bourdons / Courval de Neuville;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné ;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Construction Steeve Arbour inc. au montant de 152 013,96 \$ (avant taxes)

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier ou le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution ainsi que les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC75/16-17

10.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2017-2020 (PROJET)

Attendu que chaque année, en vertu des dispositions de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire établit un plan triennal de

répartition et de destination de ses immeubles et, à la fin de cette opération, elle délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement, en conformité avec ce plan;

Attendu que la Commission scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation de ses services à l'intérieur de son réseau d'écoles afin d'assurer une saine gestion de ses ressources, sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

Attendu que l'article 212, de la *LIP*, présente la procédure à suivre avant que la Commission prenne une décision relative à la modification ou à la révocation de l'acte d'établissement d'une école,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'adopter le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020;

De consulter les partenaires de la Commission scolaire et toute municipalité du territoire, selon les dispositions de l'article 211, avant l'adoption dudit plan;

De conserver le projet de plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2017-2020 tel que déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC75/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC76/16-17

10.2 PROJET DE DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Attendu que la division du territoire de la Commission scolaire de Portneuf ne présente aucune expression à la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3);

Attendu que le découpage territorial respecte intégralement les dispositions sur la Loi des élections scolaires, notamment, la détermination du nombre de circonscriptions électorales, soit neuf (9) ;

Attendu que le projet de division proposé regroupe, dans chaque circonscription, un nombre d'électeurs compris entre 3 469 et 5 783, soit le minimum et le maximum autorisé en fonction d'une moyenne de 4 626 électeurs ;

Attendu que le projet de division proposé prend en considération des critères d'ordre géographique et socio-économique, notamment les limites territoriales des municipalités de la MRC de Portneuf ;

Attendu que le projet de division électorale a fait l'objet d'une validation du Directeur général des élections du Québec ;

Attendu que le projet de division électorale a fait l'objet d'une validation auprès de la Commission de la représentation électorale du Québec ;

Attendu que le projet de division devra être soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections scolaires,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'adopter la division du territoire de la Commission scolaire de Portneuf selon les délimitations contenues dans le document en annexe et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC76/16-17.

De soumettre le projet de division à la consultation publique conformément à la Loi sur les élections scolaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC77/16-17

10.3 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE DE LA FSCQ 2017

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

De désigner les deux commissaires suivants comme délégués officiels auprès de l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec avec mandat de parler pour et au nom de la Commission scolaire de Portneuf les 2 et 3 juin 2017 :

- Monsieur David Montminy ;
- Monsieur Sylvain Lefèbvre-Matte.

De désigner Madame Isabelle Mainguy pour agir comme substitut à la présidence avec les mêmes droits et privilèges si un commissaire ne pouvait remplir le mandat de délégué officiel de la Commission scolaire de Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC78/16-17

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la commissaire Johanne Minville propose la levée de l'assemblée à 20 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

AUTRES SUJETS :

3.5 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Aucune

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

Les commissaires parents font un retour sur la dernière rencontre du comité de parents qui s'est déroulée le 13 février dernier et celle du comité EHDAA qui s'est déroulée le 20 mars 2017.

6.1 Gala OSEntreprendre

Les commissaires sont tous invités au Gala OSEntreprendre qui se déroulera le 4 avril prochain à la Maison des générations de Cap-Santé.

11.1 Avis juridique

Monsieur David Montminy, président, fait un retour sur l'avis juridique demandé par les commissions scolaires de Charlevoix, des Découvreurs et de Portneuf sur l'exercice du droit de vote par les commissaires parents.

11.2 Formation des commissaires

Une offre de formation sur l'appréciation du rendement de la direction générale est proposée aux commissaires.

La date retenue est le mardi 2 mai 2017.

Madame Monique Delisle, secrétaire générale, fera le suivi auprès de la FCSQ.

DOCUMENTS REMIS :

- 3.5 Suivi du procès-verbal et des résolutions
- 6.1 Gala OSEentreprendre
- 7.1 Calendrier scolaire 2017-2018